



ARRETE

concernant le budget de l'exercice 2026

Le Conseil général de la Commune du Locle,

Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 5 novembre 2025,

Arrête :

Article premier. - Est approuvé le budget de l'exercice 2026 qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 94'071'549.-
Revenus d'exploitation	Fr. -89'131'222.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. 4'940'327.-

Charges financières	Fr. 3'628'570.-
Produits financiers	Fr. -4'356'590.-
Résultat provenant des financements (2)	Fr. -728'020.-

Résultat opérationnel (1+2)	Fr. 4'212'307.-
------------------------------------	------------------------

Charges extraordinaires	Fr. 0.-
Revenus extraordinaires	Fr. -2'841'160.-
Résultat extraordinaire (3)	Fr. -2'841'160.-

Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Fr. 1'371'147.-
--	------------------------

b) le budget des investissements du patrimoine administratif se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. 1'554'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr. 19'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. 2'962'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr. 9'903'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr. 2'259'000.-
Total des dépenses	Fr. 16'697'000.-

Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. -387'000.-
Recettes d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr. 0.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. -475'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr. -3'265'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr. -341'800.-
Total des recettes	Fr. -4'468'800.-

Total des investissements nets	Fr. 12'228'200.-
---------------------------------------	-------------------------

c) le montant net indiqué sous let. b est composé des éléments suivants :

Investissements du patrimoine administratif à voter (soumis au mécanisme de maîtrise des finances) :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'554'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	2'962'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>9'903'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>14'419'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-387'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-475'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>-3'265'000.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-4'127'000.-</u>

Investissements du patrimoine administratif déjà votés (soumis au mécanisme de maîtrise des finances d'une année antérieure)

Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	19'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr.	<u>2'259'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>2'278'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	0.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr.	<u>-341'800.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-341'800.-</u>

Total des investissements nets **Fr. 12'228'200.-**

Art. 2.-

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, à l'office des communes et gestion fiduciaire (OCGF).

Le Locle, le 11.12.2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,
M. Rosselet C. Tissot